

## Etudiants, adoptez les bons réflexes !

**L'Assurance Maladie vous aide à prendre en main votre santé et mieux vous protéger.**

1. **Ouvrez votre compte ameli** pour faciliter vos démarches santé. Rendez-vous sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) ou utilisez l'appli ameli.
2. **Déclarez votre médecin traitant** pour un meilleur suivi et remboursement.
3. Transmettez-nous votre **Relevé d'Identité Bancaire** personnel pour vos remboursements de frais de santé.
4. **Mettez à jour votre carte vitale** une fois par an minimum, en pharmacie ou dans nos accueils.
5. **Ouvrez votre carnet de santé numérique** pour accéder en ligne à toutes vos informations de santé et les partager avec les professionnels de santé.  
Rendez-vous sur [www.dmp.fr](https://www.dmp.fr)

AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

**SOURIEZ,  
VOUS  
ÊTES  
ASSURÉS.**

ÉTUDIANTS, MAINTENANT, VOTRE COUVERTURE SANTÉ EST AUTOMATIQUE ET GRATUITE

Vous êtes pris en charge pour vos frais de santé par l'Assurance Maladie. Dès vos 18 ans, pensez à mettre à jour votre carte Vitale et à créer votre compte personnel sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) ou l'appli ameli.

ameli.fr

Pour toute demande, contactez-nous :

- par mail, connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique ma messagerie,
- par téléphone au 36 46.

**Étudiants étrangers**, inscrivez-vous [etudiant-etranger.ameli.fr](https://www.ameli.fr/etudiant-etranger)

Vous partez dans un pays de l'Union européenne ou en Suisse pour un stage, un week-end ou des vacances ? Commandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

